



## COMITE DU LANGUEDOC ROUSSILLON FFC

### CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT REGIONAL ROUTE – CYCLO-CROSS

#### **1 – ENGAGEMENTS DU COMITE REGIONAL DE CYCLISME :**

##### **▪ Obligations liées à l'organisation sportive :**

Le Comité Régional LANGUEDOC-ROUSSILLON de Cyclisme s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques et réglementaires nécessaires à l'organisation sportive des compétitions.

##### **Elle aura ainsi entière responsabilité :**

De l'homologation définitive du parcours et de son tracé (Repérage par le CTS et/ou le Président de la Commission Technique Régional)

De la protection de cette épreuve au calendrier régional (aucune autre épreuve de cette même catégorie ne pourra se dérouler le même jour dans le Comité Régional Languedoc-Roussillon)

De la prise en charge **de l'assurance de l'épreuve, et des droits d'organisation.**

Ce Championnat Languedoc Roussillon FFC, est garanti par une Police d'Assurance Responsabilité Civile, souscrite par l'intermédiaire du Cabinet d'Assurances : VERSPIEREN ASSURANCES, assureurs fédéraux, dont le montant est pris en charge par le Comité Régional du Languedoc Roussillon FFC.

Ce Championnat Régional est réservé exclusivement aux coureurs du Comité Languedoc-Roussillon.

Le Président du Jury, les Arbitres, le Juge à l'arrivée, le(s) Chronométrateurs, le Délégué Fédéral au contrôle médical, sont désignés par le Comité du Languedoc Roussillon et à sa charge (frais de déplacement et vacations)

De la fourniture des médailles (podium)

De la fourniture du maillot de Champion Régional ou écharpe s'il y a lieu.

De la fourniture d'un véhicule (au minimum) du Comité Régional, conduit par un responsable technique, et servant au dépannage neutre, et ce dans la mesure du possible.

De l'homologation et de la publication officielle des résultats.



### ▪ **Obligations en matière de promotion :**

Le Comité Régional Languedoc-Roussillon de Cyclisme s'attachera à assurer la promotion de l'épreuve :

#### **Il lui appartiendra en particulier :**

- 
- De diffuser l'information au public par l'intermédiaire du Bulletin Officiel du Comité Régional (CYCLISME) en publiant son annonce de course ainsi qu'un article de présentation du Championnat Régional (3 semaines environ avant l'épreuve). Cet article devra être conçu par le club organisateur.
- De diffuser l'information au public par l'intermédiaire du site internet du Comité Régional selon les mêmes conditions que précédemment : [http:// www.ffclr.com](http://www.ffclr.com)
- De diffuser les résultats des compétitions transmis par l'organisateur au lendemain de l'épreuve dans le Bulletin Officiel du Comité Régional. Un article accompagné de photos, **conçu par le club organisateur**, pourra être publié dans le bulletin officiel et sur le site internet du Comité Régional.

### ▪ **Droits cédés par le Comité Régional Languedoc-Roussillon FFC:**

Le Comité Régional Languedoc-Roussillon de Cyclisme autorise le club organisateur :

- A utiliser dans la communication et la promotion de son épreuve le label et la mention « **Championnat Régional FFC qualificatif pour le Championnat de France** »
- A négocier pour son compte, et auprès de ses propres partenaires, une partie de l'espace de promotion demeurée disponible.

## 2 – **ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CLUB ORGANISATEUR :**

### ▪ **Engagements :**

- Les engagements seront reçus par le club organisateur, qui établira la liste officielle
- des engagés, avec les numéros de dossards. Cette liste sera adressée au Comité Régional.

### ▪ **Prix :**

- Les prix affectés au Championnat Languedoc Roussillon seront déterminés par le Comité Languedoc Roussillon, en fonction du type d'épreuve et de la catégorie. Le Comité Régional Languedoc Roussillon prend en charge les droits d'organisation et l'assurance de l'épreuve.

- Seniors : 762 € grille de prix 762/20
- Espoirs : 305 € grille de prix 305/20
- Juniors : 228 € grille de prix 228/15
- Cadets : Prix et primes en espèces interdits – Dotation lots en nature
- Minimés : Prix et primes en espèces interdits – Dotation lots en nature
- C.L.M./équipes : 427 € grilles de prix : (Scratch 138/05 - Sen1-2 76/05- Sen3-Pass 61/05- Esp 76/05 – Jun 76/05)
- C.L.M./indiv : 462 € grilles de prix : (Scratch 274/10 – Sen1-2 47/05- Sen3-Pass 47/05- Esp 47/05 – Jun 47/05)
- Cyclo-cross : 381 € grilles de prix : (Sen 228/15 – Esp 76/05 – Jun 47/05 – Dam 30/03)

#### ▪ **Récompenses et protocole :**

- Un protocole devra être organisé après l'arrivée de chaque Championnat Régional.
- Ce protocole destiné à honorer les 3 premiers coureurs pourra, au gré de l'organisateur, s'accompagner d'une remise de coupes ou de récompenses diverses en présence des sponsors de l'épreuve ou du club organisateur.
- Des gerbes de fleurs devront être prévues pour chaque cérémonie protocolaire et pour chaque catégorie
- (au minimum 1 gerbe au vainqueur)
- Après la course, une réception devra être envisagée, en liaison avec la municipalité accueillante.

#### ▪ **Autres dépenses d'organisation :**

- Au cas où un Championnat Régional se déroulerait sur une journée entière (ex. Séniors/Masters ; Espoirs/Juniors/ Cadets ; Cyclo-cross) le club organisateur devra prévoir des repas en fin de matinée à certaines personnes : le jury des commissaires, le Président du Comité Régional ou son représentant, le C.T.S., le Président de la Commission technique, le service d'ordre et de sécurité...
- Tous les autres frais techniques d'organisation, de service d'ordre, de sécurité et autres seront à la charge du club organisateur.

#### ▪ **Recettes :**

- La Société organisatrice a toute latitude de récupérer le droit de concession de ce Championnat par
  - les recettes telles que buvettes, programmes, etc ...
  - contrats publicitaires, annonces parlées ou écrites (programmes)
  - subventions, souscriptions auprès des commerçants.

### **3 – PRINCIPALES PRESTATIONS TECHNIQUES A LA CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR :**

#### ▪ **Le circuit :**

- L'itinéraire devra s'apparenter au mieux à celui des Championnats de France. A cet effet, des renseignements seront fournis aux organisateurs aussitôt qu'il sera possible. Il est précisé que le fait de présenter un circuit, ne saurait entraîner automatiquement son acceptation. Il sera repéré par le C.T.S. et/ou le Président de la Commission Technique Régional de Cyclisme.
- Aucune modification ne pourra être apportée au plan établi, sans l'agrément du Comité régional Languedoc Roussillon Cyclisme.
- Le circuit proposé, devra être homologué par la Commission Technique Régionale et devra dans la mesure du possible, présenter les caractéristiques suivantes :
- Parcours soit en ligne soit en circuit entre 10 et 15 Km.
- Distances ou durées préconisées (à moduler en fonction des difficultés du circuit et du peloton régional de coureurs)



- Seniors 1-2 : 120 – 150 Km
- Seniors 3 : 100 – 120 Km
- Pass'cycl –Masters : 80 – 100 Km

#### Cyclo-cross (Circuit entre 2 et 3 Km)

- |           |                |                         |
|-----------|----------------|-------------------------|
| - Espoirs | : 110 – 130 Km | : Séniors : 1h maximum  |
| - Juniors | : 100 – 120 Km | : Espoirs: 50' maximum  |
| - Cadets  | : 60 – 80 Km   | : Juniors : 40' maximum |
| - Minimés | : 30 – 40 Km   | : Cadets : 30' maximum  |
|           |                | : Dames : 40' maximum   |

- C.L.M./équipes : Séniors 1 – 2 : 20 - 30 Km
- Séniors 3 : 20 - 30 Km
- Pass'cycl. – Masters : 20 - 30 Km
- Juniors : 20 - 30 Km
- Dames : 20 - 30 Km

- C.L.M./indiv : Séniors 1 - 2 -3 : 15 – 20 Km
- Pass'cycl. – Masters : 15 – 20 Km
- Juniors : 15 – 20 Km
- Dames : 15 – 20 Km
- Détection Cadets : 8 – 12 km

- Ce parcours devra comporter des difficultés (côtes) de manière équilibrée, sauf pour les parcours de C.L.M. ou il sera préconisé un parcours relativement plat.
- Pour les épreuves de CLM/équipes, les équipes constituées seront de 3 coureurs maximum (temps pris sur le 2eme coureur)
- Sur toute la longueur, le circuit doit avoir une largeur suffisante (minimum 5 m) pour permettre le dépannage.
- L'arrivée devra se disputer sur une ligne droite d'une longueur de 200m minimum, et d'une largeur de 5m minimum en légère montée (ou à défaut sur le plat)
- Le circuit devra être fléché, si possible une semaine avant la date du Championnat Régional, pour permettre sa reconnaissance. Le fléchage des parcours devra être effectué par les soins de la Société Organisatrice, suivant la réglementation en vigueur.
- 
- Dans le cas où le circuit serait retiré d'une agglomération (ex. cyclo-cross) prévoir la mise en place d'une signalétique d'accès le jour de l'épreuve.
- Un marquage du dernier Km (flamme rouge) devra être matérialisé soit au sol, soit par une pancarte. Si le circuit est important (panneaux indiquant les 10 et 5 derniers kilomètres).
- L'organisation d'un prix d'équipe est obligatoire pour les Minimés et Cadets, calculé pour chaque club par l'addition des places :
  - o Les 2 meilleurs athlètes pour les minimés
  - o Les 3 meilleurs athlètes pour les cadets



### ▪ **Protection du circuit :**

- Les endroits dangereux du parcours (virages, descentes rapides, passages rétrécis, travaux...) devront être signalés et protégés par des bottes de paille en cas de nécessité.
- Le jour de l'épreuve et durant toute sa durée **le circuit doit être entièrement protégé** :
  - \* Toutes les intersections de route devront être gardées par une personne du service d'ordre ou bien par un signaleur (déclaré) équipé de piquet mobile :(vert/rouge) type K10 , en conformité avec les textes préfectoraux (arrêté ministériel du 26 Août 1992)
  - \* Les carrefours à grande fréquentation seront protégés par un personnel du service d'ordre,
  - \* Pour assurer la protection de passage dans les carrefours et autres points stratégiques, où il faut rendre la course prioritaire, il sera mis en place entre autres, des moyens matériels, barrières type K2 en plus des moyens humains.
  - \* Les signaleurs moto doivent impérativement être licenciés FFC.
  - \* L'ouverture de course devra être réalisée par un véhicule sonore avec écriteau « ATTENTION COURSE CYCLISTE » et si possible par un personnel de Gendarmerie motorisé (minimum 2)
  - \* Les traversées délicates de villes et de villages seront à éviter, de même les endroits avec des ralentisseurs ou des rond points trop prononcés.
  - \* Dans la mesure du possible, aucun autre véhicule ne devra être en sens inverse de la course, surtout à proximité de la ligne d'arrivée (prévoir des déviations avec la collectivité)

### ▪ **Contrôle des braquets :**

- Pour les épreuves des jeunes (Minimes, Cadets) une zone contrôle des braquets devra être aménagée (Développement maximum autorisé : minimes : 6,10m – cadets : 7,01m – si juniors seuls : 7,93m)

### ▪ **Zone de ravitaillement :**

- Une zone de ravitaillement à poste fixe devra être prévu sur le circuit (sauf en cyclo-cross)
- Son emplacement devra se situer à environ mi-parcours (si possible) sur une portion en montée ou en faux plat et si possible en ligne droite.
- Sa longueur doit être au minimum de 500m
- Cette zone de ravitaillement doit être matérialisée par un marquage au sol ou bien par des pancartes fixées à droite de la route : DEBUT DE ZONE – FIN DE ZONE

### ▪ **Installation de la ligne d'arrivée :**

- L'installation de la ligne d'arrivée doit comprendre notamment :
- Une banderole « ARRIVEE » doit être placée au dessus de la ligne d'arrivée et en travers de la chaussée ; en cas de difficulté pour l'accrocher, cette ligne sera signalée par un drapeau agité par un officiel.
- Le traçage de la ligne d'arrivée, peinte en blanc, ou bien alors par un ruban adhésif d'une largeur de 5 cm.



- Un barriérage de protection de chaque côté de la route, voire des cordages tendus sur des piquets, sur 200m minimum (150m avant la ligne et 50m après la ligne)
- La sonorisation des abords de la ligne d'arrivée.
- 1 jeu de dossards (de couleur différente si 2 catégories) par ex. Juniors / Espoirs- Masters/Pass
- Un podium pour le juge à l'arrivée et les arbitres, surélevé et placé à gauche et face à la ligne d'arrivée, équipé de table et de chaises.
- 1 système vidéo-finish (mis à disposition par le Comité Régional)
- Un compte tour et si possible une cloche.
- Un podium protocolaire (3 marches)
- Avant la ligne d'arrivée, une déviation pour véhicules de préférence à droite devra être mise en place, et ce dans la mesure du possible.

#### ▪ **Installations annexes :**

- Différents locaux devront être mis à disposition des officiels de la course, des coureurs et des responsables du contrôle médical.
- 1 salle de permanence pour la distribution des dossards et la signature de la feuille de départ, équipée de tables et de chaises.
- 1 salle de classements pour les arbitres de course (isolée) avec tables et chaises et si possible 1 micro-ordinateur et un photocopieur à proximité, pour publication des résultats.
- 1 local pour le contrôle médical à proximité de la ligne d'arrivée comprenant 2 parties séparées :
  - \* L'une pour les opérations de prélèvement (toilettes, douches...)
  - \* L'autre pour les formalités préalables avec tables et chaises
- Dans la mesure du possible, vestiaires et douches pour les coureurs (gymnase, stade) à proximité, surtout pour les Championnats de cyclo-cross.

#### ▪ **Véhicules de l'organisation :**

- Pour le bon déroulement du Championnat Régional, un certain nombre de véhicules devront être mis à disposition par le Club organisateur :
  - 1 voiture pour l'ouverture de course.
  - 3 voitures pour les commissaires de course, avec chauffeurs expérimentés.
  - 2 voitures « service course » pour le dépannage neutre, avec une personne compétente pour effectuer un changement de roues.
  - 1 voiture pour le médecin de course
  - 1 voiture balai (si possible fourgon) pouvant accueillir des vélos
  - 1 ambulance
  - 1 motard ardoisier



- 1 moto information (si possible) en liaison radio avec la ligne d'arrivée.
- 1 voiture pourra être prévue pour déplacer des invités, des journalistes...

**Tous ces véhicules devront être équipés de « cibies » (liaison radio)**

#### **4 – AUTRES CONSEILS :**

- La réussite de l'organisation de cette épreuve officielle, dépendra surtout de la maîtrise technique, en particulier les aspects de sécurité, mais aussi de sa promotion et de son animation :

##### **▪ Promotion – Information :**

- Publications d'articles dans la presse locale et régionale
- Edition d'affiches et programmes :
- Les affiches seront éditées par le Société Organisatrice à ses frais. Elle prendra également à sa charge, l'impression des programmes qu'elle est autorisée à vendre à son profit.
- Affiches et programmes devront mentionner en toutes lettres :

#### **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME.**

- Etablissement d'une liste d'engagés
- Contacts et invitations avec les médias : TV (France 3 – M6) – presse écrite - radios locales
- Edition et envoi de cartes d'invitations : personnalités locales (Maire, Président Conseil Général, Conseiller Général, Député...) personnalités des Comités Régionaux et Départementaux de cyclisme, Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, personnalités du C.D.O.S...
- Obligation de promotion : l'organisateur s'attachera à assurer la promotion de l'épreuve à l'échelon local par la pose d'affiches et la publication d'articles de presse dans la semaine précédant le Championnat Régional et en particulier la veille et le jour même de celui-ci.

##### **▪ Animation :**

- Impérativement sonorisation de la ligne d'arrivée
- Animation de la course par un speaker connaisseur et performant
- Mise en place de relais cibies aux endroits stratégiques du parcours, en liaison permanente avec la ligne d'arrivée, surtout si le circuit est long.
- Les horaires des compétitions seront déterminés lors du repérage technique par le C.T.S. et le Président de la Commission Technique Régionale (minimum 6 semaines avant l'épreuve)